

Province de Québec,
District de Montmagny,

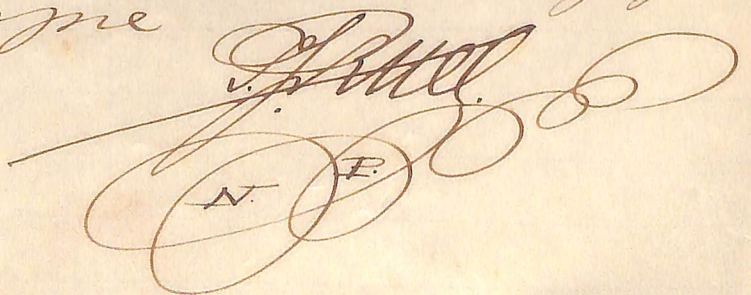
A Monsieur Pierre Duguet,
fils, cultivateur de St Charles,

Vous êtes averti & notifié
qu'une assemblée de parents & alliés
de Dame Perpétue Bernier, veuve
de feu Vital Charrier de St Charles,
et à défaut de parents & alliés,
des amis, aura lieu à St Charles
le troisième jour de janvier pro-
chain à dix heures de l'avant-
midi, en l'étude du Notaire soussigné
pour les fins contenues dans la
Déclaration de Dame Céline Charrier
de Lévis et en vertu d'une Ordon-
nance de H.C. Pelletier, Juge de la Cour
supérieure du District de Montmagny,
en date du quinze décembre courant
et tendant à faire élire un curateur
à la dite Dame Perpétue Bernier
en remplacement de Napoléon
Charrier, absent de cette Province,
et pour avoir soin de sa personne
et pour l'administration de ses biens.
En conséquence vous êtes informé
& requis d'y être présent.

St Charles 27 Dec/90

Par ordre du Juge

Copie


N. P.

Amis

Pierre Auguste J. L.